

---

# *Deux moulins à Vinezac et le paysage proche*

*Michel ROUVIERE*

Mémoire d'Ardèche et Temps Présent a d'ores et déjà publié dans plusieurs de ses *Cahiers*, une somme d'articles sur les ouvrages hydrauliques, en particulier dans le numéro intitulé "La pierre et l'eau en Ardèche méridionale" (1).

Dans le cadre de cette dernière publication nous avons rédigé un article sur "L'eau dans les champs" et les

je resterai dans les limites du vernaculaire qui m'est cher ; j'ai donc opté pour le titre "*Deux moulins à Vinezac et le paysage proche*".

La commune de Vinezac est limitée à l'ouest et au sud par la rivière de Lende (ou Lande). Cette rivière prend sa source à la Haute-Valette (altitude 700 m), au-dessus de Lentillères, et se jette dans la rivière Ligne, à Fontanes, au sud d'Uzer (altitude 138 m). Le long de son cours on dénombre quatorze moulins.

Dans un état de 1891 dressé sur la situation et la fonction des moulins le long des cours d'eau, la rivière Lende apparaît avec trois moulins à blé et quatre moulinages (2). Vraisemblablement ne sont pris en compte ici que les moulins qui fonctionnaient encore à la fin du XIXe siècle.

Il était important de replacer ces moulins dans leur environnement paysager et de comprendre comment et à quelle époque ils tournaient. Devant la rapide évolution des paysages et leur aspect actuel toutes les approches sont utiles, de manière à réunir le maximum d'informations sur le sujet.

Le cadastre de 1833, dit napoléonien, constitue un support satisfaisant, en particulier celui de Vinezac qui mentionne la nature des cultures. La forte présence de "terres" est comparable aux observations faites sur le compoix de 1653 (3). Sur le terroir de Vinezac, la vigne a progressé au détriment des terres, la culture des céréales est confirmée par une importante consommation locale jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Mais sur la nature des cultures mentionnées dans les parcelles, il faut tenir compte des cultures en ouillères. Dans les "terres", et parfois dans les "vignes" on peut en effet constater trois niveaux de culture étagés : les plantes vivrières, les fourragères - vignes - arbres fruitiers et les mûriers. La terre était mise à forte contribution.



ouvrages hydrauliques qui concluait par ces lignes : "*Il s'agit là d'ouvrages connus, en ce qui concerne les principes, depuis les temps antiques. Les canaux destinés à la conduite de l'eau, les béalières, sont également utilisés de façon temporaire pour l'alimentation des moulins, mais ceci sort des limites de cet article*".

Il m'est agréable de pouvoir reprendre ce sujet avec le thème des moulins. Pour une meilleure approche du sujet,

---

1. *Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent* n°60, novembre 1998.

2. A.D.A. 8 J 18, Fonds Elie Reynier.

3. Michel Rouvière, "L'occupation de l'espace et l'évolution du bâti à Vinezac dans la première partie du XVIIIe siècle", *Actes du colloque de Vinezac*, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, 1986, pp. 43-61.



## Le moulin inférieur

A hauteur des deux moulins de Vinezac la rivière fait limite avec les communes d'Uzer et de Largentière. Le moulin inférieur, porté "Le moulin", donne également le toponyme. Jusqu'à la Révolution, sur les documents, c'est le moulin du seigneur. Il a appartenu successivement aux seigneurs de Vinezac puis à des familles de notables locaux : les Prat, les Béraud-Dufour, les Bastide. Situé à proximité de l'ancienne voie dite de Joyeuse au Puy, qui passait la rivière au "Saut", il est représenté sur la carte de Cassini sous le nom "Moulin Danjau" (?).

A 500 m en aval, on peut encore reconnaître les soubassements d'un ancien moulin qui était alimenté par une béalière prenant l'eau à un barrage à la hauteur du Saut, où le passage à gué a été remplacé par un pont moderne il y a cent cinquante ans. Ce moulin était, avant le XVIIe, sur un terroir dépendant de Vinezac, actuellement sur la commune d'Uzer.

En remontant le cours de la rivière, au lieu-dit La Ribeyre, le "Béal du moulin" se profile à proximité du cours d'eau, jusqu'au barrage, prise d'eau à 1 km environ. Outre l'alimentation du moulin, cette béalière (oui, il y a un féminin à béal !) assurait l'arrosage de vingt-deux jardins, tous appartenant aux habitants du village. La répartition des droits d'eau provoquait il y a encore quelques années de sérieuses confrontations avec le moulinier. Aujourd'hui, ces jardins sont abandonnés. Le barrage de retenue actuel, construit en bonne maçonnerie, est situé en amont de l'ancienne levée, qui était réalisée avec des éléments en bois dont il ne reste que les trous creusés dans le rocher de grès, au fond de la rivière. On retrouve de telles pratiques sur plusieurs sites moutiniers, comme à Vogüé, près des deux moulins médiévaux (4).

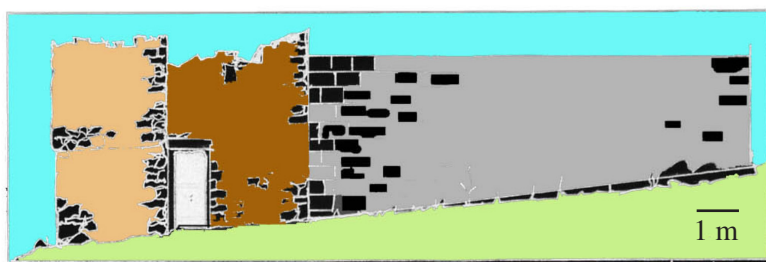
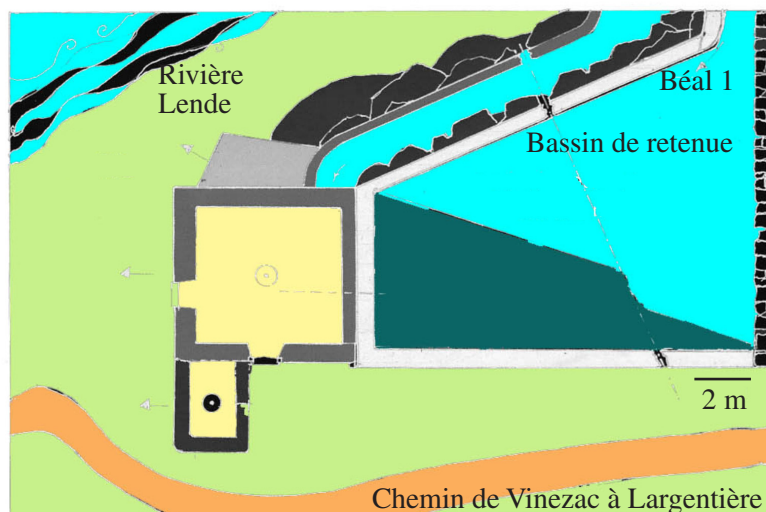
Toujours à proximité de la rivière, les prés conditionnent l'écoulement des eaux lors des crues et par la même ils peuvent être irrigués. Sur le cadastre, on note la présence du mot "acol" désignant quelques parcelles facilement irrigables (?), où il n'y a pas de terrasses (?). Cela pose un problème terminologique qui méritera d'être développé ultérieurement (5).

## Le moulin supérieur

En amont, le moulin dit "de Malet" ou "de Picaud" est situé dans les bois du même nom, propriété dépendant du château de Malet à proximité, sur la commune de Largentière. Au sud, le très ancien chemin de Vinezac à Largentière confronte avec le moulin. Construit après l'établissement du cadastre, un pont submersible en grès taillé facilitait le passage, sauf bien sûr lors de la montée des eaux.

L'eau était amenée dans un bassin au-dessus du moulin par une première béalière supérieure qui provenait, en contournant le bois qui existe toujours, d'un barrage situé en amont et mentionné "chaussée" sur le cadastre. Il n'en reste que la base constituée de gros blocs. Par la suite, après 1833, peut-être lors de l'agrandissement du moulin, une amenée d'eau complémentaire a été édifiée plus en aval. Il est facile de la reconstituer à partir des éléments conservés, en particulier de deux forts épaulements en lourde maçonnerie placés de part et d'autre et qui ancrèrent le mur de retenue, légèrement arqué. Au départ,

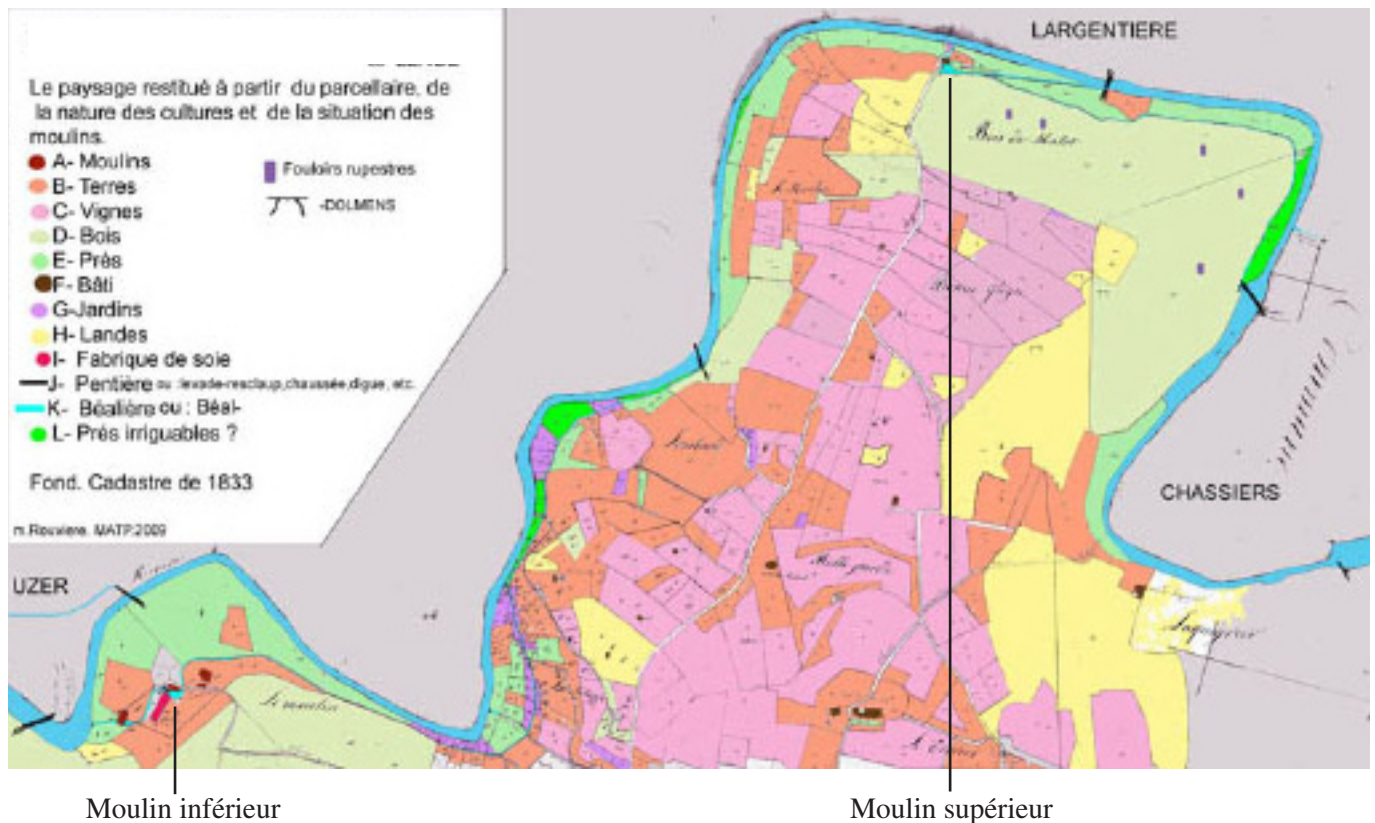
Béal 2



Moulin de Malet, plan, élévation sud et élévation ouest

4. Michel Rouvière, "Les moulins médiévaux de Vogüé", *Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent* n°80, "Vogüé d'hier et de toujours", décembre 2003.

5. Michel Rouvière, "Faïsses et faisant escaïre. L'indispensable remise à plat terminologique", *L'architecture vernaculaire*, n°24. 2000, pp. 111-115.



Vinezac - Les moulins de la rivière Lende dans leur paysage

la béalière était partiellement taillée dans la roche en place et complétée par un assemblage en bois, dont il ne reste que les trous de pieux caractéristiques.

Dans son état actuel, le moulin ne permet pas de faire une restitution parfaite, en particulier en ce qui concerne la partie inférieure où se trouvait le système d'entraînement des meules par roues horizontales à cuillers de bois, les "roudets". Dans la maçonnerie extérieure, sont visibles les trois sorties d'eau. De la porte d'entrée on entre au niveau où étaient installées les meules. La partie la mieux conservée est le bassin de retenue. Cela se justifie par la qualité de l'ouvrage construit en moellons de grès taillé.

Ce bassin, constitue une réserve relativement importante, estimée à 100/120 m<sup>3</sup> environ.

Il ne reste aucune trace des meules, ni des ouvrages en bois.

A l'extérieur, les observations permettent de reconnaître dans la maçonnerie deux interventions principales :

- La partie originelle de plan carré a été agrandie pour installer une deuxième meule. Vu les dimensions de la pièce on peut supposer qu'il s'agissait d'une meule de moindre diamètre. Il est fort possible qu'il s'agissait là d'une meule à "plumer" l'orge, *lo plamado*, qui en enlevant la première peau, la plus épaisse, donne l'orge mondé, le grau.

En mars 1297, la place de Vinezac (c'est-à-dire le château, le moulin, le four et la juridiction) fut partagée entre Arnaud Testamelhe et Aymard Julien.

Dans *Notice sur Vinezac*, Albin Mazon mentionne ce moulin :

*"En 1312, le 10 des kalendes de juillet, un Alzias Testamelhe, prend un certain moulin de Picaud à nouvel accord de l'église de Viviers avec la condition que le moulin ne pourra être aliéné"*. Le chapitre de Viviers

possédait à l'époque des vignes sur ce terroir, à la fin du XVIe et au XVIIe.

Le moulin de Picaud est mentionné comme confront sur le compoix de 1653.

Au XIXe siècle, en 1814, le moulin tournait, car dans les registres paroissiaux, on trouve : *"Sépulture de Marguerite Goutal, 61 ans, épouse de Pierre Duplan, meunier restant à son moulin dit de Malet"*. Sur le linteau de la porte d'entrée sont gravées deux initiales : P.D., qui ne peuvent guère prêter à confusion. D'autres lettres ou chiffres sont gravés dans le grès, mais trop érodés pour être lisibles.

### Les meules

En moulinoologie, l'étude et l'identification des différentes meules sont les seuls éléments, quand ils sont conservés, permettant d'attribuer une fonction précise au moulin.

Les meules du moulin de Malet ayant disparu, on peut néanmoins trouver quelques archives qui confirment, localement, la fabrication de meules.

A la date du 15 octobre 1749, acte reçu par Me Jean Taranget notaire à Largentière : *"Pierre Dufau, meunier du moulin de Baron (Uzer) fit convention à prix-fait, à un habitant de Vinezac, de faire deux meules pour son moulin : 6 pans de hauteur, 1 pan et demi d'épaisseur et les poser, plus deux cheneaux pour y conduire l'eau. Dufau le nourrit lui et ses aides, dernier délai jusqu'à fin avril"*.

Autre note : *"Mathieu Montserret d'Uzer, dit Fournade (sic) qui d'ancienneté a recoutumé de rhabiller les moulins du sieur de Vinezac..."*.

Outre le toponyme moulin sur le cadastre et sur les compoix, on trouve également les toponymes "Le moulin du seigneur", "Le béal de Mr de Vinezac" et plus intéressant, le lieu-dit "La Molle", micro-toponyme entre les deux moulins.

## Le paysage proche

Si le moulin tournait en 1814, l'analyse du terroir proche, sur le cadastre de 1833, permet de donner un aperçu sur les cultures pratiquées à cette époque. On doit tenir compte d'un élément essentiel pour saisir la vie en ces lieux, l'évolution de la population à Vinezac : 1709, 369 habitants ; 1856, 1 361 ; 1950, 500 ; 2008, 1 200.

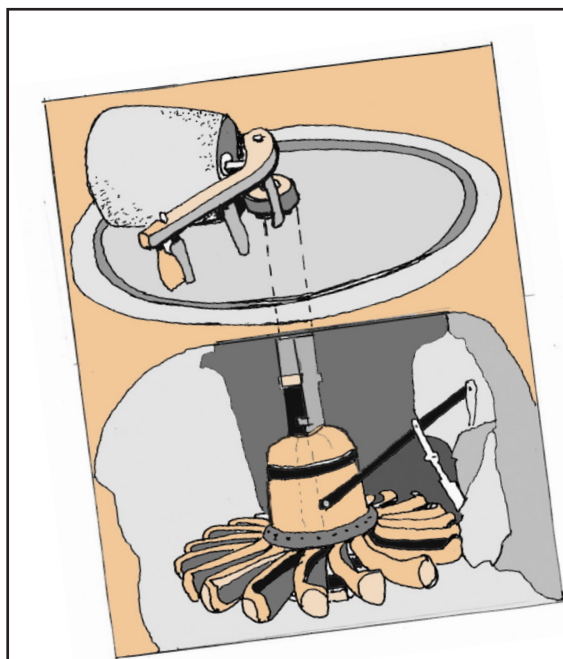
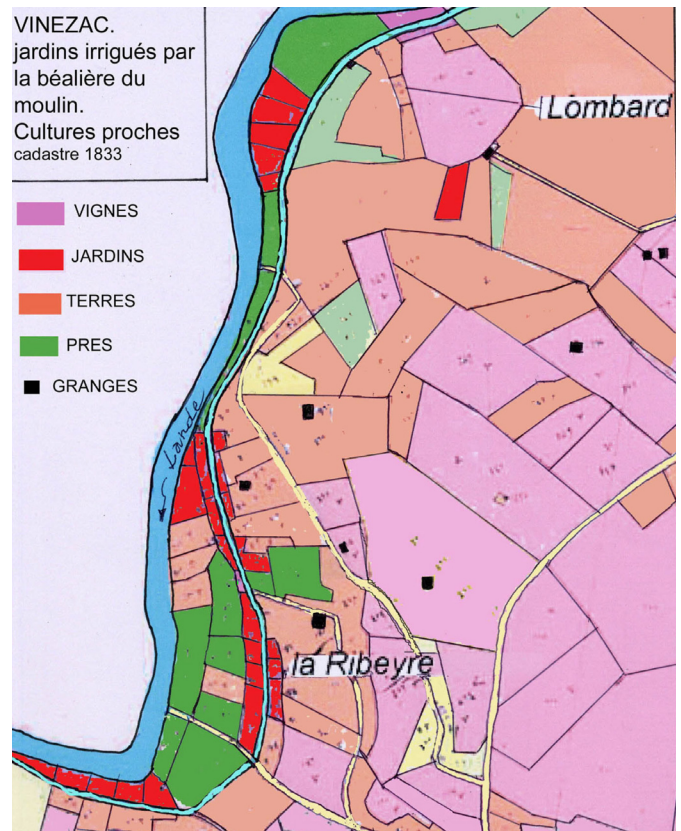
A proximité des moulins et de la rivière, les "terres" sont plus nombreuses que les parcelles portées "vignes". Dans l'économie locale les céréales tenaient une place importante ; dans bien des mas de Vinezac, les aires à battre et les rouleaux à dépiquer sont là pour le confirmer.

Les céréales, qui occupaient les meilleures terres, étaient semées de bonne heure pour favoriser une récolte précoce avant la sécheresse de l'été.

Récemment, on nous a confié un registre provenant d'un négociant en grains et farines de Vinezac. Il fournissait, en grande majorité les paysans locaux, entre 1856 et 1860. Les quantités fournies sont importantes. Cela est d'autant plus intéressant, quand on constate qu'il n'y a pas la moindre céréale actuellement sur le territoire de la commune.

Dans l'espace limité de cette communication on ne peut donner que la nature des cultures mentionnées sur ce document : orge mondée ou orge pelée, froment de pays, orge cru, blé d'Alexandrie, touselle (variété de blé sans barbe qui vient bien sur les terres maigres), seigle, blé de Pologne, froment, lentilles, fèves grises, haricots blancs, gros haricots, pommes de terre, châtaignes. On fournit de la farine de blé dur, de la farine seconde et du son.

Je terminerai en citant Marc Bloch : "*La marque, partout visible, de l'activité humaine, est un des attrait les plus certains de nos paysages et l'on ne conçoit guère que l'observateur puisse tirer de leur spectacle tout le profit et le plaisir auxquels il est en droit de s'attendre si on ne l'aide à y lire l'empreinte du passé, étroitement solidaire, d'ailleurs, du présent*" (6).



### Moulin domestique

Suite à de nombreuses observations, en relation avec le texte qui précède, il est utile de mentionner brièvement l'importance d'un type de moulin domestique dont les caractéristiques remontent à l'Antiquité. Il s'agit du *plomado*. Ce petit moulin peut servir à plusieurs usages. La planche illustrée ci-jointe, loin d'être exhaustive, facilitera la compréhension.

6. Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, t.1., 1940.